

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11699**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Arts, Lettres, Langues Mention : Lettres, Spécialité : Métiers de la recherche

Nouvel intitulé : Mention Lettres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Chancelier des Universités, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes, 131g Littérature appliquée à la documentation, communication, lettres et enseignement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce diplômé est un professionnel susceptible d'intervenir dans plusieurs domaines d'activité.

En Recherche, il définit un sujet d'enquête et met en œuvre les procédures d'investigation et d'interprétation menant à des conclusions scientifiquement valables. Il communique clairement ses conclusions par le biais de mémoires, publications et exposés oraux.

Conjointement (dans la plupart des cas), il enseigne la discipline dont il est spécialiste.

Dans le domaine de la communication et de l'information, il est amené à exercer une veille éditoriale et à suivre l'actualité des publications en vue de la rédaction d'articles et de compte rendus critiques. Il effectue des enquêtes et mène des interviews auprès des auteurs.

Dans le domaine de la culture, il est amené à recenser des données sur le territoire, à identifier les besoins de la population et à prendre part à des projets de valorisation culturelle et patrimoniale. Il propose des actions et en assure le suivi.

En lien avec les collectivités et administrations dont il dépend, il participe à la conception des politiques des pouvoirs publics, effectue un bilan des actions mises en œuvre et propose des mesures correctives et des axes d'amélioration.

- développer et mettre en application des idées dans un contexte de recherche ;
- utiliser des outils actuels de recherche (imprimés et numériques) et mettre en œuvre des procédures d'investigation en bibliothèque et sur internet ;
- analyser et interpréter les textes littéraires à la lumière de savoirs historique, rhétorique, linguistique et culturel ;
- argumenter avec rigueur et vérifier des hypothèses innovantes ;
- communiquer ses conclusions, ainsi que les connaissances et les raisonnements qui les sous-tendent, à des publics de spécialistes et de non-spécialistes de façon claire et non ambiguë, par le biais de publications ou d'exposés oraux ;
- maîtriser connaissances, concepts et outils critiques de façon à être capable de les transposer dans des contextes plus larges (ou multidisciplinaires) liés à son domaine d'études.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bureaux d'études ; Édition ; Tertiaire en lien avec la Culture ; Enseignement secondaire ou supérieur ; Fonction publique.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- chargé(e) de recherche en sciences humaines
- journaliste spécialisé(e) - critique littéraire
- responsable de projets culturels - conseiller(ère) dans des maisons d'édition, des entreprises et des institutions culturelles.

Sous réserve d'obtention des concours :

- métiers de l'enseignement secondaire (après un CAPES ou l'Agrégation) ou supérieur (Enseignant-chercheur en France ou à l'étranger après un doctorat) ;
- ingénieur(e) d'études Catégorie A.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

K1206 : Intervention socioculturelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Licence Lettres pour l'entrée en Master 1, Maîtrise ou Master 1 pour l'entrée en Master 2. Une commission sélectionnera sur dossiers à l'entrée en Master 2.

À défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 7

UE 140 : Enseignement au choix de littérature française ou comparée, littérature latine de la Renaissance, linguistique ou stylistique (25h ; 6 ECTS)

UE 141 : Enseignement au choix de littérature française ou comparée, littérature latine de la Renaissance, linguistique ou stylistique (25h ; 6 ECTS)

UE 142 : Questions de synthèse 1 (25h ; 3 ECTS)

UE 143 : Méthodologie de la recherche (25h ; 3 ECTS)

UE 144 : Enseignement au choix de littérature française ou comparée, littérature latine de la Renaissance, linguistique ou stylistique (25h ; 6 ECTS)

UE 145 : Enseignement au choix de littérature antique grecque ou latine, littérature française, littérature occitane ou linguistique, ou Option hors UFR : disciplines de sciences humaines (25h ; 3 ECTS)

UE 146 : Langues vivantes ou latin (25h ; 3 ECTS)

Semestre 8

UE 240 : Travail de Recherche (50h ; 15 ECTS)

UE 241 : Enseignement au choix de littérature antique, littérature française ou comparée ou stylistique (25h ; 3 ECTS)

UE 242 : Questions de synthèse 2 (25h ; 3 ECTS)

UE 243 : Méthodologie de la recherche (25h ; 3 ECTS)

UE 244 : Enseignement au choix de littérature antique, littérature française ou comparée, stylistique ou linguistique romane, ou Option hors UFR : disciplines de sciences humaines (25h ; 3 ECTS)

UE 245 : Langues vivantes ou latin (25h ; 3 ECTS)

Semestre 9

UE 350 : Enseignement au choix de littérature française ou comparée, littérature latine de la Renaissance, linguistique ou stylistique (25h ; 6 ECTS)

UE 351 : Enseignement au choix de littérature française ou comparée, littérature latine de la Renaissance, linguistique ou stylistique (25h ; 6 ECTS)

UE 352 : Questions de synthèse 3 (25h ; 3 ECTS)

UE 353 : Parcours scientifique ou Stage (3 ECTS)

UE 354 : Enseignement au choix de littérature française ou comparée, littérature latine de la Renaissance, linguistique ou stylistique (25h ; 6 ECTS)

UE 355 : Enseignement au choix de littérature antique grecque ou latine, littérature française, littérature occitane, linguistique ou Option hors UFR : disciplines de sciences humaines (25h ; 3 ECTS)

UE 356 : Langues vivantes ou latin (25h ; 3 ECTS)

Semestre 10

UE 450 : Rédaction d'un mémoire de recherche et soutenance (30 ECTS)

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu (dossier, exposé, écrit ou oral en fin de semestre) ; soutenance d'un bilan de recherche en fin de M1 (UE 240) et du mémoire de recherche en fin de M2 (UE 450) devant un jury d'enseignants-chercheurs qui valide les compétences théoriques et scientifiques de l'étudiant.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002.

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université de Toulouse II-Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II-Le Mirail

5 Allées Antonio Machado

31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse II- Le Mirail / UFR Lettres, Philosophie, Musique / Département Lettres modernes, Théâtre, Occitan

Historique de la certification :

Certification suivante : [Mention Lettres](#)